

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 293-CX-1283

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (France) et l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent quatre-vingt-treizième réunion, tenue le lundi 22 janvier 2007, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.- Messier, local E-2300.

ATTENDU les relations établies entre l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers et l'Université du Québec en Outaouais ainsi que l'expérience positive des échanges entre cette école et l'Université du Québec à Rimouski;

ATTENDU la possibilité d'accueil d'étudiants au programme de Maîtrise en gestion de projet;

ATTENDU le projet de protocole d'entente cadre;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Hélène Grand-Maître,

IL EST RÉSOLU :

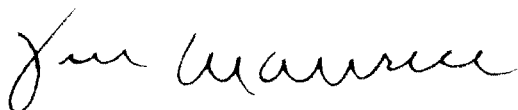
D'APPROUVER le protocole d'entente cadre entre l'École nationale supérieure d'Arts et Métiers (France) et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice